



## SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 200

Nombre de votants : 212

**Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie.**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

#### Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHENEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

#### Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

#### Délibération n° 2017-054

#### **Syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

#### Exposé

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve a été créé en 1989 pour assurer l'aménagement et l'entretien du cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Initialement porté par les communes du territoire, plusieurs communautés de communes se sont substituées à leurs communes dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI : Cœur du Cotentin, Douve et Divette, Les Pieux.

Les communes de St Jacques de Néhou, Néhou et St Sauveur Le Vicomte sont quant à elles restées membres à part entière du Syndicat.

Avec la mise en œuvre de la loi Notre, la Communauté d'Agglomération s'est substituée aux Communauté de Communes Cœur du Cotentin, Douve et Divette et Les Pieux dans le cadre de la compétence « *Aménagement et entretien d'un Cours d'eau faisant l'objet d'un contrat de gestion à l'échelle d'un bassin versant et dont l'intervention est reconnue d'intérêt général* ». A ce titre, elle doit désigner des délégués afin d'être représentée au sein du comité syndical. Il est proposé la candidature des personnes désignées dans le tableau qui suit. La Communauté d'Agglomération prend à sa charge la participation des communes pour les frais de fonctionnement du Syndicat et le paiement des travaux réalisés. La participation financière au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve est calculée pour le fonctionnement sur un forfait par commune et pour l'investissement en fonction des travaux engagés répartis notamment au prorata des mètres linéaires des cours d'eau.

Afin de préserver les recettes de fonctionnement du syndicat, la Communauté d'Agglomération contribuera à hauteur des participations financières initialement versées par les Communauté de Communes « Cœur en Cotentin », « Douve et Divette » et « Les Pieux ».

En outre, l'ex Communauté de Communes de Côte des Isles a signé (en 2016) une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat afin que celui-ci puisse mettre en place un programme de travaux et de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Douve situé sur le territoire de l'ex 3Ci : cela concerne les communes de Fierville les Mines, St Maurice en Cotentin, St Pierre d'Arthéglise, Sortosville en Beaumont et Sénoville.

A ce titre, il est proposé de passer une convention entre la Communauté d'Agglomération et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve afin que lui soient confiés la mise en œuvre des procédures administratives et des recherches de financement, le suivi des travaux ainsi que l'animation sur ces cours d'eau.

### Délibération

**Le conseil communautaire** après en avoir délibéré, à la majorité (205 Pour – 0 Contre – 6 Abstentions – 1 Ne prend pas part au vote) :

- **Instaure** les personnes suivantes pour représenter la Communauté d'Agglomération au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve :

<b>Commune</b>	<b>Nom du représentant</b>
Bricquebec en Cotentin	- Monsieur Louis HAMEL - Monsieur Jean-Michel DARROUX
Brix	- Madame Sophie BUHOT - Monsieur Eric LAURENT
L'Etang-Bertrand	- Monsieur Jean-René LECHATREUX - Monsieur Patrick HAMEL
Magneville	- Monsieur Etienne DEMAUTIS - Monsieur Francis RENARD
Morville	- Monsieur Hubert BARBEY - Monsieur Laurent DOGUET
Négreville	- Monsieur Stéphane LETERRIER - Monsieur Louis LAMARRE
Rauville-La-Bigot	- Monsieur Hubert LEFEVRE - Monsieur Jean-François GUILLOT
Rocheville	- Monsieur Alain LECOFFRE - Monsieur Clément POSTAIRE
Sottevast	- Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER - Monsieur Guy CASTEL
St Joseph	- Monsieur Dominique SANSON - Monsieur Jean-Marie MOUCHEL
Tamerville	- Monsieur Jean-Pierre BERTEAUX - Monsieur Vincent VITARD
Valognes	- Monsieur Gérard BREBANT - Monsieur Edouard ROULLAND
Yvetot-Bocage	- Monsieur Francis LANGLOIS - Monsieur Jean-Pierre LAY
Hardinvast	- Madame Arlette VIDEGRAIN - Monsieur Christian EUGENIE
Tollevast	- Madame Chantal TRAVERS - Monsieur Stéphane BARBE

St Martin-le-Gréard	- Monsieur Philippe LAMORT - Monsieur Nicolas DUBOST
Pierreville	- Monsieur Thierry LEMONNIER - Madame Emilie LECONTE
Surtainville	- Monsieur Jérôme BONNISSENT - Madame Bernadette LEBRUN
St Germain-le-Gaillard	- Monsieur Johan DENIAUX - Monsieur Philippe SALLEY

- **Autorise** le Président à signer la convention à passer avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour application du programme de restauration des cours d'eau localisés sur les communes de Fierville les Mines, St Maurice en Cotentin, St Pierre d'Arthéglise, Sortosville en Beaumont et Sénoville.
- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture le : 20/03/17

Et publication ou notification du : 03/03/17

